CHESEAUX
s/Lausanne

Conseil Communal

Procès-verbal de la séance du Conseil Communal de Cheseaux du 16 juin 2026

Présidente : Christiane Rihs

Excusés : Daetwyler Thomas – Decotignie Emma – Gygax Frédéric – Humbert Joël - Michel Eric - Michel Priscille – Monnier Basile – Savini Amintore – Staub Catherine - Thonney Raoul – Vaney Patrick – Vergara Christian – Schoenhlozer Matthieu

Absents : Chevalier Pierre-Alain - Imgrüt Urs

ORDRE DU JOUR :

1) Appel
2) Adoption du procès-verbal du 5 mai 2026.
3) Adoption de l'ordre du jour.
4) Communications de la Présidente.
5) Communications de la Municipalité.
6) Informations régionales.
7) Préavis 59/2026 « Comptes 2025 ».
8) Préavis 60/2026 « Dépassement budgétaire ».
9) Préavis 61/2026 « Rapport de gestion » avec présentation des rapports de la Commission de gestion et de la CARI Commission aux affaires régionales et intercommunales.
10) Préavis 63/2026 « Demande de crédit pour la construction d'un collecteur communal d'eaux usées entre le chemin de Sous-le-Mont, le Châtelard et le Timonet d'En Haut ».
11) Préavis 64/2026 « Demande de crédit pour l'acquisition de la parcelle n°1626 sise sur la Commune de Cheseaux ».
12) Divers et propositions individuelles.

Mme Christiane Rihs, Présidente souhaite la bienvenue aux conseillers à cette séance du conseil communal.

1) Appel

Mme Christiane Rihs, Présidente invite la secrétaire à procéder à l'appel.

Le quorum étant atteint, avec 44 conseillères et conseillers présents sur 60, le Conseil peut valablement délibérer.

2) Adoption du procès-verbal du 5 mai 2026

La Présidente demande si la lecture du procès-verbal est souhaitée. Celle-ci n'est pas demandée.

L'AS2E a transmis les corrections suivantes :

- Page 4 - Premier paragraphe, lors de la réparation de la tyrolienne et non de l'installation.
- Page 5 – Au point 6, la présidente et non la président.
- Page 9 – Dernier paragraphe, Dätwyler et non Dawtwyler.

Le procès-verbal modifié est adopté à l'unanimité.

3) Adoption de l'ordre du jour

La Présidente demande si des modifications sont proposées.

Aucune modification, ni adjonction n'est demandée.

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité

4) Communications de la Présidente

Les activités de la présidente :

Le 18 mai : soirée des nouveaux habitants.

Le 23 mai : souper des Présidents. Mme Christiane Rihs profite de l'occasion pour remercier M. le Municipal Thierry Auberson, ancien président du Conseil, pour l'organisation de cette rencontre. Quatorze anciennes présidentes et anciens présidents étaient présents. Il s'agissait pour elle d'un honneur d'y participer pour la première fois. Elle relève également le plaisir de se retrouver entourée de personnes ayant œuvré pour le Conseil communal et qui se remémorent encore aujourd'hui, avec nostalgie, leur période de présidence respective.

Le 8 juin : souper des commissions

Le 13 juin : journée des communes vaudoises à Blonay-St-Légier

Les activités du bureau :

29 mai 2026 : nomination de la commission des finances et tant que commission ad-hoc pour le préavis 64/2026 « Demande de crédit pour l'acquisition de la parcelle no 1626 sise sur la Commune de Cheseaux »

14 juin 2026 :

Votations fédérales

1615 cartes de votes soit un taux de participation de 54,89 %

Initiative populaire « Pas de Suisse à 10 millions ! (Initiative pour la durabilité)
Refusé à 61,95 %

Modification du 26 septembre 2025 de la loi fédérale sur le service civil
Refusé à 53.36 %

Votations Cantonales

Initiative constitutionnelle « Pour le droit de vivre dignement de son travail – pour un salaire minimum cantonal »
Accepté à 49,85 %

Initiative législative « Pour le droit de vivre dignement de son travail – pour un salaire minimum cantonal »

Statut initiative : acceptée à 46,34 %
Statut contre-projet : refusé à 45,97 %
Préférence : contre-projet à 46,40 %

Les prochains scrutins seront les 27 septembre et 29 novembre 2026

Autres informations

Mme Christiane Rihs, Présidente, rappelle que la mise en place des autorités pour la législature 2026-2031 aura lieu le jeudi 25 juin prochain. Elle précise que cette cérémonie concerne les personnes élues le 8 mars dernier qui seront présentes à cette occasion.

L'ensemble des personnes concernées a reçu une invitation du Greffe pour cet événement.

Le Bureau a adressé, la veille au soir par courrier électronique, la convocation à la séance qui suivra l'assermentation. Elle précise que cette convocation a également été envoyée par voie postale et qu'elle devrait parvenir à ses destinataires le lendemain.

5) Communications de la Municipalité

M. Etienne Fleury, Syndic : communique plusieurs informations relatives au personnel communal. Malheureusement, il a été mis fin aux rapports de travail avec une collaboratrice du bureau technique. Le processus de recrutement en vue de son remplacement a d'ores et déjà été engagé.

Concernant la déchetterie, la procédure de recrutement du futur responsable progresse de manière satisfaisante.
Le processus est actuellement au stade du deuxième tour d'entretiens. Après analyse de quelque 250 dossiers ne correspondant pas aux exigences de la fonction, plusieurs candidatures ont été retenues pour la phase finale. Il se montre optimiste quant à l'issue du recrutement. Il existe de bonnes chances de trouver le candidat adéquat à l'issue du dernier tour de sélection.

M. Etienne Fleury, Syndic : informe le Conseil que la Municipalité a mené une réflexion sur la répartition des dicastères pour la prochaine législature. Il précise que quelques ajustements ont été apportés, sans modification fondamentale de leur organisation. Ces changements visent principalement à renforcer la cohérence opérationnelle ainsi que le bon fonctionnement de l'administration communale. La répartition a été réfléchie comme suite :

M. Thierry Auberson : Travaux, voirie, routes, gestion des déchets, cours d'eau, égouts, éclairages publics, forêts, domaines, cimetières et énergie.

Mme Naïcha Kähr : urbanisme, aménagement du territoire, police des constructions, permis d'habiter, procédés de réclame et de la mobilité.

Mme Jacqueline Dieperink : instruction publique, bâtiments (ensemble des bâtiments), petite enfance.

M. Thomas Daetwyler : sécurité publique, PCI, service du feu, contrôle des habitants, cohésion sociale, sociétés locales, manifestations communales.

M. Etienne Fleury : administration générale, finances, relations extérieures, affaires régionales, communication, informatique.

Il est précisé que les modifications présentées ne constituent pas des changements majeurs. Il s'agit principalement d'ajustements visant à améliorer l'efficacité du fonctionnement et à optimiser certains processus.

Mme Naïcha Kähr, Municipale indique que l'espace de street work out est ouvert.

Concernant le LEB, il est indiqué que les travaux prévus à la fin de l'année 2026 pour le prolongement des quais sont reportés au dernier trimestre 2027. En conséquence, la séance publique que la Municipalité envisageait d'organiser est également reportée.

M. Thierry Auberson, Municipal informe le Conseil qu'une fuite d'eau est survenue il y a environ une semaine sur une conduite alimentant la commune de Mex et qui passe sous le refuge. Cette conduite appartient à la commune de Mex, laquelle examine actuellement les modalités de sa réparation.
Il est annoncé qu'une interruption de l'alimentation en eau, d'une durée estimée entre un et deux jours, interviendra entre la fin de la semaine en cours et le début de la semaine suivante. Le refuge sera également concerné par cette coupure.

Une intervention urgente a dû être réalisée au chemin de la Plantaz à la suite d'un contrôle par caméra d'un collecteur des eaux usées. Lors de cette opération, il a été nécessaire d'effectuer une fouille afin de récupérer la caméra restée bloquée dans la conduite.

Il présente ensuite les principaux travaux d'entretien réalisés récemment par la société Camandona, à savoir : réfection du goudron à l'entrée du parking du LEB, le rescellement d'une grille au Pâquis, le rescellement d'une bordure ainsi que d'une ligne de pavés au Grand-Pré, la réfection de deux bandes de revêtement en bordure de la route de Genève sur une longueur d'environ douze mètres, ainsi que des travaux de goudronnage et de resurfaçage au début du chemin de Timonet.

Enfin, il informe les habitants des quartiers de Grand-Champ, Plantaz, Chemin du Faug et Pré-Marchand qu'une campagne d'interventions a débuté le 8 juin dans ces secteurs, à savoir un curage caméra des canalisations eaux claires et usées. Les travaux devraient s'achever au cours de la semaine.

Mme Jacqueline Dieperink, Municipale, répond à la question posée par Mme Kassimidis lors du Conseil du 5 mai 2026 concernant le projet « Midnight Sport », à savoir l'ouverture des salles de sport le samedi aux jeunes. Elle informe le Conseil que la convention a été signée et que le démarrage des activités est prévu pour le mois de novembre 2026.

L'après-midi du 10 novembre 2026, un Forum des seniors destiné aux personnes de plus de 60 ans marquera le lancement du programme des actions communautaires, organisé en collaboration avec Pro Senectute. Une invitation sera adressée à toutes les personnes concernées en temps utile.

Concernant l'AJENOL, les déléguées présenteront, sous le point « Informations régionales », un résumé de la dernière assemblée générale.

Le départ de la Commune de Prilly du réseau sera effectif au 31 décembre prochain. Cette sortie entraînera une diminution du nombre de places d'accueil, principalement dans le secteur préscolaire. Afin d'assurer une transition harmonieuse, une convention permettra aux enfants actuellement placés à Prilly, ainsi qu'aux enfants domiciliés à Prilly accueillis dans une autre commune du réseau, de conserver leur place jusqu'à leur entrée à l'école. Environ 40 enfants sont concernés. Les parents seront informés à ce sujet durant l'automne.

Cette évolution offre également l'occasion de revoir la gouvernance du réseau. L'objectif est de mettre en œuvre, par étapes jusqu'en 2031, une nouvelle organisation sous la forme d'une association intercommunale qui deviendrait l'employeur de l'ensemble du personnel des structures d'accueil. Cette réforme vise également à revoir le mode de répartition financière, actuellement jugé complexe.

À ce jour, les coûts de gestion du réseau sont répartis selon le nombre d'habitants, tandis que les coûts de fonctionnement des structures sont assumés par chaque commune en fonction du nombre d'enfants accueillis et de la capacité financière des parents. Ce système conduit à des disparités entre communes et manque de solidarité, certaines communes contribuant davantage en raison d'un plus grand nombre de familles aux revenus modestes.

Il a ainsi été décidé de mettre en place un nouveau mode de répartition des coûts, basé pour moitié sur le nombre d'habitants et pour moitié sur le nombre d'heures de garde effectuées, indépendamment de la capacité financière des parents. Cette solution permettra une meilleure solidarité entre les communes du réseau.

L'entrée en vigueur de ce nouveau système est prévue au 1er janvier 2028. Pour la Commune de Cheseaux-sur-Lausanne, cette modification représentera une augmentation des coûts estimée entre 6 et 7 %.

6) Informations régionales

M. Medi Zegiri remercie Mme Jacqueline Dieperink pour son soutien dans la préparation du rapport présenté au Conseil.

Il informe que l'assemblée générale de l'AJENOL s'est tenue à Romanel-sur-Lausanne et a été marquée par l'annonce du départ de la commune de Prilly à la fin de l'année 2026. Cette décision entraînera une importante réorganisation du réseau, qui adoptera dès le 1er janvier 2027 une nouvelle structure accompagnée d'une révision complète de ses statuts et de sa gouvernance.

Sur le plan opérationnel, la situation demeure préoccupante en raison du manque d'accueillantes en milieu familial et de l'augmentation significative de la liste d'attente, passée de 158 à 245 enfants entre 2024 et 2025.

Concernant les finances, les comptes 2025 présentent un léger dépassement de charges d'environ CHF 14'00000, notamment lié au déploiement d'un portail destiné aux parents. Les perspectives pour 2027 restent incertaines en raison des contraintes budgétaires cantonales annoncées et de la suppression d'un programme d'aide à la pierre.

Enfin, la révision de la législation fédérale relative à l'accueil extrafamilial suscite des inquiétudes quant à la pérennité du financement des structures d'accueil ainsi qu'à l'évolution des tarifs appliqués aux familles.

M. Medi Zeqiri relève que ces éléments ne sont pas particulièrement encourageants, tout en rappelant que son rôle consiste à rapporter fidèlement les informations communiquées lors de l'assemblée générale.

7) Préavis 59/2026 « Comptes 2025 ».

La Présidente demande au président et rapporteur de la commission des Finances de faire lecture des conclusions du rapport et ouvrira ensuite la discussion en deux temps.

M. Sergio Del Gottardo fait lecture des conclusions, lesquelles recommandent d'adopter les comptes 2025 qui se présentent comme suit :

- Revenus CHF 26'959'703.18
- Charges CHF 26'621'246.41
- Excédents de revenus CHF 338'456.77

Et de donner décharge à la commission de son mandat.

La Présidente demande si l'entrée en matière est mise en discussion ; ce n'est pas le cas. La discussion générale préalable est ouverte.

M. Etienne Fleury, Syndic remercie M. Milos Dangubic pour l'ensemble du travail accompli au cours de cette année. Il est relevé que cette période marque la fin de la transition liée à MCH1 et permet désormais à la Commune d'évoluer pleinement sous le modèle comptable MCH2.

Des remerciements sont également adressés à la Commission des finances (COFIN) pour la qualité de son travail, son engagement et la pertinence de ses analyses. Il est relevé que la commission a su mettre en lumière les problématiques essentielles et contribuer à des discussions constructives. Ces échanges constituent une base précieuse pour les réflexions et les travaux de la prochaine législature.

L'exercice écoulé peut être qualifié d'année relativement classique. Alors qu'un déficit était prévu au budget, les comptes présentent finalement un excédent de revenus. Cette situation s'explique notamment par des recettes fiscales supérieures aux prévisions.

Lors de l'élaboration du budget, la Municipalité avait pris la décision d'intégrer une partie des revenus extraordinaires, parfois qualifiés de « bonnes fées », provenant notamment des impôts conjoncturels, des droits de mutation et des transactions immobilières. Afin de conserver une approche prudente, seule une part correspondant à 50 % de la composante aléatoire, calculée sur la moyenne des cinq dernières années, avait été prise en compte dans les prévisions budgétaires.

Malgré cette approche, les recettes fiscales ont dépassé les prévisions d'environ CHF 1,3 million.
Il est toutefois relevé que les prévisions concernant les recettes fiscales issues des personnes morales demeurent particulièrement difficiles à établir.

La commune a également bénéficié d'un retour de péréquation d'environ CHF 800'000.00. Des économies budgétaires ont par ailleurs été réalisées pour deux raisons principales : certains travaux prévus n'ont pas été exécutés durant l'exercice et certains montants avaient été volontairement budgétés de manière prudente afin de disposer d'une marge de manœuvre en cas d'imprévus et d'éviter tout dépassement budgétaire.

Ces différents éléments conduisent à un excédent de revenus d'environ CHF 3'700'000.00. La Municipalité a décidé, pour la dernière année, de procéder à des attributions à différents fonds de préfinancement destinés à des objets figurant au plan des investissements et dont la réalisation demeure prévue.

Après ces attributions, le résultat final présente un bénéfice net d'environ CHF 330'000.00.

Il est toutefois relevé que la problématique de fond réside dans la capacité de la Commune à concrétiser ses investissements. Leur utilisation est freinée par deux facteurs principaux. D'une part, un manque de ressources internes, problématique qui sera prise en compte dans le cadre de l'élaboration du budget 2027. D'autre part, des contraintes procédurales liées notamment aux plans d'affectation et aux procédures d'aménagement du territoire, dont les délais et les issues demeurent difficilement maîtrisables.

La Municipalité indique avoir pris bonne note des remarques formulées par la Commission des finances concernant la nécessité d'éviter une accumulation excessive de liquidités et une capitalisation trop importante des excédents. Cette réflexion sera intégrée dans la réévaluation du plan des investissements de la prochaine législature, ainsi que dans les discussions relatives au plafond d'endettement et à l'arrêté d'imposition, qui devrait être examiné par le Conseil communal au mois d'octobre prochain.

La discussion est ouverte. La parole n'étant pas demandée, la Présidente fait lecture des chapitres.

Ouverture de la discussion finale.

La parole n'est pas demandée. La présidente passe au vote.

Le préavis 59/2026 est accepté à l'unanimité.

8) Préavis 60/2026 « Demande de crédit supplémentaire au budget 2025 ».

La Présidente demande au rapporteur de la commission des Finances de faire lecture des conclusions du rapport.

M. Walter Lanz fait lecture des conclusions, lesquelles recommandent d'accorder à la Municipalité un crédit supplémentaire au poste 522.3080 du budget 2025 pour un montant de CHF 38'921.80 et de donner décharge à la commission de son mandat.

La Présidente demande si l'entrée en matière est mise en discussion ; ce n'est pas le cas. Le débat est donc ouvert.

M. Etienne Fleury, Syndic indique qu'il n'a pas grand-chose à ajouter aux explications déjà fournies par M. Walter Lanz, qui a présenté le dossier en détail. Il précise qu'il s'agit essentiellement d'un transfert entre comptes. Toutefois, la législation impose la présentation d'un préavis dès lors qu'un dépassement de crédit est constaté, même lorsque celui-ci est compensé par des économies réalisées sur d'autres postes.

Les écarts proviennent notamment d'une diminution de la masse salariale ainsi que d'une augmentation des prestations externes, par exemple lorsqu'un concierge est remplacé par une entreprise spécialisée.

A l'avenir, avec MCH2, ce type de préavis sera probablement plus fréquent. Il s'agira souvent de transferts ou de compensations entre différents comptes, mais la procédure légale exigera malgré tout leur présentation au Conseil communal.

La parole n'est pas demandée. La présidente passe au vote.

Le préavis 60/2026 est accepté à l'unanimité.

9) Préavis 61/2026 « Rapport de gestion ».

Mme Christiane Rihs, Présidente précise que le rapport de la CARI sur les transports de l'Établissement primaire et secondaire de Cheseaux-la-Chamberonne relève qu'en date du 11 mars 2025, la CARI a rencontré la Commission de gestion afin de définir ses axes de travail.

En conséquence, elle indique avoir pris la décision de joindre ce rapport de travail à celui de la Commission de gestion.

La Présidente demande au rapporteur de la commission de gestion de faire lecture des conclusions du rapport.

M. Christophe Briguet fait lecture des conclusions, lesquelles recommandent de donner décharge avec remerciement à la Municipalité et de donner décharge à la commission de son mandat.

Il signale également une erreur dans le rapport de gestion. Page 2, en présence de la Vice-Présidente du Conseil communal au lieu de Présidente.

La Présidente demande si l'entrée en matière est mise en discussion ; ce n'est pas le cas. Le débat est donc ouvert.

M. Etienne Fleury, Syndic remercie la Commission de gestion pour son travail et souligne que c'est également un plaisir de collaborer avec elle. Les sujets traités cette année étaient d'actualité et revêtaient une importance fondamentale.

La Municipalité a bien entendu le message de la Commission. L'administration évolue d'un fonctionnement reposant largement sur les connaissances des personnes vers une organisation davantage structurée, où les procédures et les processus doivent être formalisés afin d'assurer la continuité malgré le renouvellement plus fréquent du personnel.

Ce travail demande du temps et de l'énergie, mais il permet de se poser les bonnes questions au bon moment et d'améliorer durablement le fonctionnement de l'administration.

Cette démarche est engagée depuis plusieurs années et qu'il s'agit d'un travail de longue haleine que la Municipalité entend poursuivre.

Concernant la cybersécurité, il informe le Conseil qu'un audit informatique est actuellement en cours. L'infrastructure informatique n'ayant pas été modifiée depuis le précédent audit, la Municipalité préfère attendre les conclusions de cette évaluation avant d'entreprendre une révision complète des procédures.

En conclusion, il renouvelle ses remerciements à la Commission de gestion et assure que la Municipalité mettra tout en œuvre pour répondre aux remarques formulées afin qu'elles ne se reproduisent pas l'année suivante. Il relève avec une pointe d'humour que les observations de la Commission évoluent généralement de vœux à des insistances, puis à des remarques mises en évidence en rouge, stade qu'il convient d'éviter d'atteindre. Il se tient à disposition pour répondre aux éventuelles questions.

Mme Evi Kassimidis présente le rapport de la CARI et en rappelle les principales lignes directrices. Le travail s'est déroulé sur une période d'une année et repose sur une méthodologie visant à offrir au Conseil une vision claire d'un domaine jugé peu connu. Dans ce cadre, un catalogue de questions a été élaboré.

Entre septembre 2025 et mars 2026, plusieurs entretiens ont été menés avec l'ensemble des acteurs concernés, soit la Municipale de Sullens et celle de Cheseaux, la directrice de l'établissement scolaire, la collaboratrice administrative de Cheseaux, la présidente du comité de direction ainsi que le responsable administratif de l'association ASICE, laquelle gère notamment les transports scolaires de Cugy et environs. Un questionnaire détaillé a également été adressé à CarPostal.

Le rapport aborde le cadre légal, l'organisation, la sécurité ainsi que les aspects financiers. Sur le plan économique, elle relève que les transports scolaires représentent actuellement un coût d'environ CHF 388'000.- au budget 2026. Rapporté aux 191 élèves transportés cette année, cela correspond à environ CHF 2'031.- par élève. Une comparaison avec l'association ASICE de Cugy apparaît à cet égard significative, celle-ci affichant un coût d'environ CHF 1'435.- par enfant en 2024, montant qui descend à environ CHF 1'254.- au budget 2026. Elle s'interroge sur les raisons de cet écart.

L'association ASICE, à l'échéance de son contrat, a lancé un appel d'offres public et revu son modèle d'organisation, notamment par l'introduction d'un système de pédibus, permettant de réduire le nombre de bus et générant ainsi des économies substantielles.

S'agissant du volet juridique, le contrat avec CarPostal, datant de 2007 et renouvelé tacitement, dépasse largement le seuil de CHF 250'000.- déclenchant l'obligation de mise en concurrence selon le droit des marchés publics.

Sur le plan opérationnel, 29 % des kilomètres facturés par CarPostal correspondent à des trajets à vide, ce qui laisse apparaître une marge d'optimisation possible.

En conclusion, le système actuel, bien que coûteux, fonctionne de manière globalement satisfaisante, la flexibilité de l'entente intercommunale ainsi que les bonnes relations avec CarPostal constituant des atouts.

La CARI attire toutefois l'attention du Conseil sur deux points principaux : d'une part, la nécessité d'une réflexion sur l'optimisation financière, notamment afin de réduire le ratio de coûts ; d'autre part, la question de la sécurité juridique liée au maintien d'un contrat datant de 2007, conclu de gré à gré et dépassant les seuils des marchés publics, lequel pourrait nécessiter un examen plus approfondi.

Enfin, la CARI remercie la commission de gestion pour la confiance accordée.

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée. La présidente passe au vote.

Le préavis 61/2026 est accepté à l'unanimité.

10) Préavis 62/2026 « Demande de crédit d'ouvrage pour le réaménagement du contournement de Cheseaux, par l'insertion d'une voie de bus sur la route de Genève et la création d'un cheminement de mobilité douce ».

La Présidente demande au rapporteur de la commission ad hoc de faire lecture des conclusions du rapport.

M. Yves-Marie Hostettler fait lecture des conclusions, lesquelles recommandent d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 2'500'000.- pour le réaménagement du contournement de Cheseaux, par l'insertion d'une voie bus sur la route de Genève et la création d'un cheminement de mobilité douce, d'autoriser l'exécutif à contracter si nécessaire un emprunt pour ce faire, ceci aux meilleures conditions du marché et de donner décharge à la commission de son mandat.

La Présidente demande au rapporteur de la commission des finances de faire lecture des conclusions du rapport.

Mme Nathalie Bourquin Berger fait lecture des conclusions, lesquelles recommandent d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 2'500'000.- pour le réaménagement du contournement de Cheseaux, par l'insertion d'une voie bus sur la route de Genève et la création d'un cheminement de mobilité douce, d'autoriser l'exécutif à contracter si nécessaire un emprunt pour ce faire, ceci aux meilleures conditions du marché et de donner décharge à la commission de son mandat.

La Présidente, demande si l'entrée en matière est mise en discussion ; ce n'est pas le cas. Le débat est donc ouvert.

Mme Naïcha Kähr, Municipale indique que ce préavis est l'aboutissement de plusieurs étapes. Deux crédits d'étude ont été accordés, en 2020 puis en 2024, tandis que les premières études relatives à ce projet remontent à 2015. Les mesures correspondantes ont par ailleurs été inscrites au PALM en 2016.

Le constat partagé est que la circulation sur la route de contournement est problématique en raison d'une charge de trafic devenue trop importante. Une part significative de ce trafic se reporte ensuite sur le centre de Cheseaux, générant des difficultés de circulation.

Les études ont ainsi été engagées afin d'adapter les infrastructures existantes dans le but d'augmenter la capacité de la route de contournement, notamment par l'aménagement du pont de la Mèbre et la requalification des deux giratoires. Le giratoire de Mon-Repos sera transformé en turbo-giratoire, tandis que celui de Bel-Air sera aménagé à deux voies.

Une séance de présentation du projet s'est tenue le 30 octobre 2024. À la suite de cette présentation, quatre oppositions ont été déposées puis levées par le Canton.

Le préavis soumis au Conseil porte uniquement sur la partie du projet concernant la Commune de Cheseaux-sur-Lausanne, à savoir l'insertion d'une voie de bus sur la route de Genève ainsi que la création d'un cheminement de mobilité douce. Il s'agit des seuls aménagements financés par la Commune, le solde du projet étant pris en charge par le Canton.

Mme Martine Furrer relève que le rapport mentionne par erreur la Commission des finances en lieu et place de la commission ad hoc dans les conclusions. Elle demande également à quel moment le début des travaux est prévu.

Mme Naïcha Kähr, Municipale répond qu'à ce stade, si le projet ne rencontre pas d'obstacle autre qu'administratif, celui-ci devant encore être soumis au Grand Conseil en 2027. Sous réserve de cette approbation, le début des travaux est prévu au cours de l'année 2027.

Mme Mélanie Krattinger s'interroge au sujet de la passerelle de mobilité douce. Ayant constaté que sa structure serait réalisée en bois, elle souhaite s'assurer que le revêtement de la passerelle ne sera, quant à lui, pas en bois.

Mme Naïcha Kähr, Municipale confirme que le revêtement ne sera pas en bois.

Mme Helen Chisholm fait part de ses réserves concernant l'aménagement prévu pour la mobilité douce. Selon elle, le projet présente les mêmes inconvénients que la situation actuelle, les usagers devant effectuer un important détour et traverser à nouveau la route, avec les risques que cela comporte. Elle indique avoir récemment été témoin d'un accident et avoir elle-même failli être impliquée dans une situation similaire.

Un pont suivant le tracé du LEB et débouchant directement sur le chemin cyclable aurait constitué une solution plus sûre et plus appropriée.

Mme Naïcha Kähr, Municipale remercie la conseillère pour sa remarque. Elle précise que ce projet cantonal repose sur le principe du maintien des infrastructures existantes, l'objectif étant de les améliorer plutôt que de créer de nouveaux ouvrages.

Une variante prévoyant une passerelle suivant le tracé du LEB a été étudiée. Celle-ci aurait toutefois débouché sur le territoire de la Ville de Lausanne, laquelle n'a pas souhaité poursuivre les discussions avec le Canton. Plusieurs variantes ont néanmoins été analysées avant que la solution retenue ne soit arrêtée.

Le projet vise à améliorer les itinéraires cyclables, notamment par l'aménagement de la passerelle, afin d'éviter que les cyclistes ne débouchent directement dans le giratoire. Si le parcours implique effectivement un détour, celui-ci s'effectue sur une voie dédiée, ce qui constitue, selon elle, un élément essentiel pour la sécurité des cyclistes.

La parole n'est plus demandée. Mme Christiane Rihs, Présidente, passe au vote.

Le préavis 62/2026 est accepté à la majorité avec 3 abstentions.

11) Préavis 63/2026 « Demande de crédit pour la construction d'un collecteur communal d'eaux usées entre le chemin de Sous-le-Mont, le Châtelard et le Timonet d'En Haut ».

La Présidente demande au rapporteur de la commission ad hoc de faire lecture des conclusions du rapport.

M. Hans-Peter Guggenbühl fait lecture des conclusions, lesquelles recommandent d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 1'100'000.00 pour la construction d'un collecteur communal d'eaux usées entre le chemin de Sous-le-Mont, le Châtelard et le Timonet d'En Haut, d'autoriser l'exécutif à contracter si nécessaire un emprunt pour ce faire, ceci aux meilleures conditions du marché et de donner décharge à la commission de son mandat.

La Présidente demande au Président de la commission des Finances de faire lecture des conclusions du rapport.

M. Sergio Del Gottardo fait lecture des conclusions, lesquelles recommandent d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 1'100'000.- pour la construction d'un collecteur communal d'eaux usées entre le chemin de Sous-le-Mont, le Châtelard et le Timonet d'En Haut, d'autoriser l'exécutif à contracter si nécessaire un emprunt pour ce faire, ceci aux meilleures conditions du marché et de donner décharge à la commission de son mandat.

La Présidente demande si l'entrée en matière est mise en discussion ; ce n'est pas le cas. Le débat est donc ouvert.

M. Thierry Auberson, Municipal remercie la commission ad hoc d'avoir transmis sa série de questions avant la séance de préparation.

Le préavis porte sur la création d'un nouveau collecteur communal d'eaux usées afin de garantir la capacité future du réseau d'assainissement de la Commune de Cheseaux-sur-Lausanne.

Les études réalisées dans le cadre du Plan régional d'évacuation des eaux et du projet PULSE ont démontré que le collecteur actuel, dont une partie date de 1966, fonctionne déjà à un niveau proche de sa capacité maximale.

Bien qu'aucun problème majeur n'ait été constaté à ce jour, des investigations complémentaires ont été menées, notamment au moyen d'inspections par caméra, de mesures de débit et d'une modélisation hydraulique. Ces analyses montrent que le collecteur actuel a atteint un taux de remplissage critique.

Les développements futurs de la commune entraîneront vraisemblablement une surcharge du réseau d'assainissement. Notamment le développement du secteur Nonceret-la-Croix, une éventuelle valorisation des parcelles de Kudelski ainsi que le raccordement futur de la commune de Boussens.

À cet égard, Boussens dispose actuellement de sa propre station d'épuration, mais que le Canton l'oblige soit à la moderniser, soit à la mettre hors service, les coûts d'une mise aux normes étant très élevés. Il est fort probable que cette commune soit raccordée au réseau de Cheseaux-sur-Lausanne dans les prochaines années.

Il relève également les risques de débordement et de refoulement du réseau si aucune mesure n'est prise.

Afin de répondre à cette problématique, deux variantes ont été étudiées : la création d'un nouveau collecteur ou le remplacement du collecteur existant.

La création d'un nouveau collecteur a finalement été privilégiée, cette solution permettant d'éviter des zones polluées. En effet, le secteur situé sous PULSE correspond à une ancienne décharge de la Ville de Lausanne. Des travaux dans cette zone auraient nécessité une dépollution à la charge de la Commune.

Le choix de cette variante permet également de réduire la durée des travaux grâce à un tracé plus court, de limiter les contraintes techniques et de diminuer les coûts d'exécution. Les travaux seront réalisés à sec, ce qui facilitera la pose des conduites.

Le projet prévoit la réalisation d'un collecteur d'environ 740 mètres reliant le secteur de Sous-le-Mont au réseau communal de la Mèbre. Les travaux comprennent également un forage sous la route cantonale, permettant le passage des conduites sans fermeture de la chaussée ni mise en place d'une circulation alternée.

L'enquête publique s'est déroulée du 1er au 30 avril 2026 et n'a suscité aucune opposition. Les travaux devraient débuter à l'automne 2026.

Cette réalisation est indispensable à court terme afin de garantir le bon fonctionnement du réseau d'assainissement communal, indépendamment d'un éventuel raccordement futur de la commune de Boussens.

Enfin, il précise que le calendrier des travaux a été établi de manière à limiter autant que possible les désagréments pour les exploitants agricoles, le tracé traversant plusieurs parcelles cultivées.

La parole n'est plus demandée. Mme Christiane Rihs, Présidente, passe au vote.

Le préavis 63/2026 est accepté à l'unanimité.

12) Préavis 64/2026 « Demande de crédit pour l'acquisition de la parcelle no 1626 sise sur la Commune de Cheseaux ».

Mme Christiane Rihs, Présidente informe le Conseil qu'au vu du caractère urgent de cette demande de crédit, destinée à permettre à la Commune de Cheseaux-sur-Lausanne de se positionner comme acquéreur potentiel et de saisir une opportunité susceptible de ne pas se représenter, le Bureau a décidé de désigner la Commission des finances en qualité de commission ad hoc.

La Présidente demande au Président-rapporteur de la commission des Finances de faire lecture des conclusions du rapport.

M. Sergio Del Gottardo fait lecture des conclusions, lesquelles recommandent d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 12'000'000.- pour l'acquisition de la parcelle no 1626, d'autoriser l'exécutif à contracter si nécessaire un emprunt pour ce faire, ceci aux meilleures conditions du marché et de donner décharge à la commission de son mandat.

La Présidente demande si l'entrée en matière est mise en discussion ; ce n'est pas le cas. Le débat est donc ouvert.

M. Etienne Fleur, Syndic relève que ce préavis est atypique, tant par son contenu que par le montant sollicité.

La parcelle n° 1626 appartenait à un propriétaire qui, malgré les sollicitations de la Commune, n'a jamais souhaité entreprendre de projet sur ce terrain. À la suite de son décès, le règlement de la succession a pris du temps en raison de l'absence de descendants directs.

Face à cette situation, la Municipalité s'est interrogée sur la marche à suivre. Deux options étaient envisageables : soumettre un préavis au Conseil ou attendre de pouvoir exercer le droit de préemption.

Ce droit permet à une commune, dès réception d'un acte notarié, de disposer d'un délai de 40 jours pour faire valoir son droit de préemption. Ce mécanisme a pour objectif de permettre aux collectivités d'acquérir du foncier en vue d'y réaliser, dans un délai de six ans, au minimum 50 % de logements d'utilité publique.

La Municipalité a toutefois souhaité associer le Conseil à cette décision en lui soumettant le présent préavis.

Au vu du montant sollicité, le Conseil a la possibilité d'amender le préavis ou de le refuser s'il estime qu'il n'est pas opportun d'acquérir cette parcelle ou qu'il préfère attendre une éventuelle mise en œuvre du droit de préemption.

Dans cette seconde hypothèse, la Commune ne disposerait que d'un délai de 40 jours pour exercer son droit de préemption, ce qui impliquerait la convocation d'une séance extraordinaire du Conseil communal.

La parcelle est stratégique en raison de sa proximité avec le complexe du Marais-du-Billet. Actuellement libre de toute construction, elle offre une marge de manœuvre intéressante pour de futurs projets. Le montant figurant dans le préavis correspond au plafond maximal que la Municipalité sollicite afin de pouvoir se positionner si une opportunité d'acquisition devait se présenter.

Sur le plan financier, après analyse, un emprunt pourrait être envisagé, non pas nécessairement pour financer directement l'achat de la parcelle, mais afin de poursuivre le plan des investissements de la Commune. Cette acquisition ne remettrait pas en cause les autres investissements prévus et doit être considérée comme un investissement à moyen ou à long terme. Il appartient désormais au Conseil de déterminer s'il souhaite ou non saisir cette opportunité.

La Municipalité considère que les terrains constructibles à Cheseaux-sur-Lausanne sont désormais peu nombreux, notamment en raison des restrictions imposées par la LAT.

L'acquisition de cette parcelle permettrait à la Commune de conserver la maîtrise de son développement et de décider de l'affectation future du terrain. Ou cette opportunité pourra être laissé à un promoteur ou à une importante entreprise générale qui en assurerait la valorisation et en fera des logements.

La Municipalité invite dès lors le Conseil à accepter le présent préavis.

M. Jean-Dominique Decotignie se déclare favorable au préavis. Toutefois, qu'adviendrait-il si le prix de vente devait atteindre CHF 14 millions. Il souhaite également connaître le potentiel constructible de la parcelle, notamment en termes de surface de logements pouvant y être réalisée.

M. Etienne Fleury, Syndic répond que le préavis reprend les dispositions du règlement applicables à cette zone. La parcelle est située dans le périmètre du plan d'affectation de Derrière-le-Château, destiné à des habitations semi-collectives, avec la possibilité d'y accueillir des activités tertiaires. Il s'agit d'une zone de moyenne densité, correspondant à celle du reste du quartier de Derrière-le-Château.

Concernant l'hypothèse d'un prix de vente de CHF 14 millions, il indique qu'il n'envisage pas de revenir devant le Conseil pour solliciter un crédit complémentaire de CHF 2 millions. La Municipalité a prévu une marge en sollicitant un crédit maximal de CHF 12 millions, tout en précisant qu'elle s'efforcera de conclure l'acquisition à un montant inférieur à ce plafond.

Mme Martine Furrer indique être consciente de l'enjeu que représente cette acquisition pour la Commune. Elle se dit toutefois perplexe face au montant sollicité ainsi qu'au coût au mètre carré. Tout en comprenant que le prix d'achat demeure négociable, elle exprime le souhait que la Municipalité mène les négociations de manière à obtenir les meilleures conditions possibles.

M. Etienne Fleury, Syndic rappelle que le préavis fixe un plafond et que la Municipalité a une obligation de ne pas dépasser.

La Municipalité entend faire valoir son statut de collectivité publique dans les négociations. Ce type de terrain suscite également l'intérêt de groupes immobiliers, dont les objectifs diffèrent de ceux de la Commune en matière d'intérêt public.

Dans la pesée des intérêts effectuée par la Municipalité, le risque de dépréciation du prix du mètre carré à Cheseaux-sur-Lausanne est considéré comme faible. En cas d'acquisition, la parcelle figurerait au patrimoine financier de la Commune pour une valeur de CHF 12 millions.

Si la Commune ne devait finalement pas être en mesure de développer elle-même un projet sur cette parcelle, elle pourrait envisager de la mettre à disposition d'une société coopérative au moyen d'un droit de superficie.

Mme Nathalie Mermoud indique soutenir ce préavis. Elle rappelle que, dans le cadre de l'examen de la gestion 2024, la Commission de gestion avait échangé avec la Municipalité sur les différents besoins de la Commune ainsi que sur les projets envisagés, en les mettant en parallèle avec les disponibilités foncières. Il en était ressorti que les besoins étaient supérieurs aux terrains disponibles. Elle estime dès lors qu'il serait regrettable de laisser passer cette opportunité d'acquisition, rappelant qu'il s'agit d'un investissement et non d'un fonds perdu.

La parole n'est plus demandée. Mme Christiane Rihs, Présidente, passe au vote.

Le préavis 64/2026 est accepté à la majorité avec 5 abstentions.

13) Divers et propositions individuelles

M. Kim Rochat relève que le montant inscrit aux investissements pour 2026 s'élève à CHF 10 millions. Il rappelle qu'en 2025, les investissements budgétés atteignaient CHF 9,7 millions, alors qu'environ CHF 2 millions seulement ont été réalisés, soit près de 20 %. Il ajoute que le taux de réalisation était de 24 % l'année précédente et de 50 % encore l'année d'avant, estimant que le retard accumulé tend à s'accentuer.

Tout en se disant conscient de la complexité de cette problématique, il relève que tant la Commission des finances que la Commission de gestion ont déjà attiré l'attention de la Municipalité sur ce point de manière mesurée. Son intervention vise avant tout à souligner une nouvelle fois l'importance de cette problématique auprès de la Municipalité.

M. Antoine Müller revient sur la mise au concours du poste de responsable de la déchetterie, consécutive au récent décès du titulaire de la fonction.

L'annonce, publiée notamment dans *Le Crieur* de mai 2026 ainsi que sur différentes plateformes de recrutement, mentionnait dans le profil recherché une tranche d'âge comprise entre 25 et 40 ans. Selon lui, ce critère présente un caractère discriminatoire, en particulier au regard des difficultés d'insertion professionnelle rencontrées par les personnes de plus de 50 ans lorsqu'elles sont à la recherche d'un emploi.

Il rappelle être déjà intervenu sur cette question lors de la séance du 3 octobre 2017 à propos d'un poste de paysagiste à la voirie dont l'annonce mentionnait également une limite d'âge. Cette pratique avait alors été justifiée par des considérations liées au renouvellement du personnel, une explication qui ne le convainc toujours pas.

L'âge ne devrait pas constituer un critère de sélection dans les offres d'emploi communales. Il souhaite dès lors que la Municipalité veille à ce que de telles mentions ne figurent plus

dans les futurs recrutements et porte une attention particulière à cet aspect dans le processus de validation des annonces.

M. Thierry Auberson, Municipal, répond que la situation pratique diffère parfois des principes théoriques en matière de recrutement.

Concernant la voirie, une grande partie du personnel atteindra l'âge de la retraite dans les cinq à huit prochaines années. La Municipalité cherche dès lors à anticiper ce renouvellement en intégrant progressivement de jeunes collaborateurs susceptibles d'être formés par les employés expérimentés actuellement en poste et d'acquérir une bonne connaissance du fonctionnement communal.

S'agissant du poste de responsable de la déchetterie, il s'agit d'une activité particulièrement exigeante, exercée seul et soumise aux contraintes liées aux conditions météorologiques ainsi qu'aux horaires du service. Dans ce contexte, la Municipalité privilégie également le recrutement d'une personne plus jeune, capable d'assumer durablement cette fonction.

La mention d'une tranche d'âge dans l'annonce peut être discutable, mais elle visait principalement à limiter le nombre de candidatures à examiner. Malgré ce critère, les dossiers reçus ont tous été étudiés sans exclusion systématique fondée sur l'âge, y compris ceux de personnes plus proches de la retraite.

Quatre candidats ont été retenus pour un second tour d'entretiens, parmi lesquels figure un candidat interne.

M. Laurent Deschamps indique avoir été interpellé par plusieurs promeneurs au sujet des deux bancs situés derrière le château, lesquels offrent une vue particulièrement appréciée sur le Jura.

Afin de permettre aux usagers de profiter de cet espace dans de meilleures conditions, notamment lors des journées très ensoleillées ou des épisodes de canicule de plus en plus fréquents, il suggère d'étudier la possibilité d'installer au-dessus de l'un ou des deux bancs un abri léger, sous la forme d'une pergola ou de toute autre structure discrète et intégrée à son environnement.

Certains sites comparables sont également équipés de dispositifs complémentaires destinés à améliorer le confort des visiteurs durant les périodes de forte chaleur.

Un tel aménagement permettrait aux promeneurs, aux personnes âgées et aux familles de profiter plus agréablement de ce lieu tout en bénéficiant d'une protection contre le soleil.
Il remercie la Municipalité de bien vouloir examiner la faisabilité d'un tel projet.

La Municipalité en prend note.

M. Jean-Dominique Decotignie rappelle qu'en 2011, le Conseil communal a approuvé l'octroi d'un droit de superficie gratuit à la SCHL dans le secteur du Grand-Pré.

Le préavis n° 6/2011B précisait que les logements protégés feraient l'objet d'une attribution selon les règles en vigueur dans ce domaine. Or, des habitants de Cheseaux ayant cherché à obtenir des informations sur les conditions d'attribution se sont vu répondre qu'il était nécessaire d'être membre de la SCHL et que celle-ci n'acceptait plus de nouveaux membres. Les démarches entreprises auprès de la Commune ainsi que les recherches effectuées sur Internet n'ont pas permis d'obtenir davantage de renseignements.

Il demande dès lors à la Municipalité de préciser les conditions actuellement applicables à l'attribution de ces logements et d'examiner la possibilité de publier ces informations sur le site internet communal.

Par ailleurs, la Commune a également octroyé un droit de superficie à la coopérative Equitim en 2019. Selon le préavis n° 34/2019, les critères d'attribution devaient être élaborés en partenariat avec la Commune.

Il souhaite connaître les critères qui ont été retenus dans ce cadre et remercie la Municipalité pour les informations qu'elle pourra apporter à ce sujet.

Mme Jacqueline Dieperink, Municipale répond que les critères d'attribution des logements de la coopérative Equitim sont clairement définis au moyen d'une grille d'évaluation. Celle-ci tient notamment compte de la durée de résidence à Cheseaux, de l'activité professionnelle, de la capacité financière ainsi que de certaines situations familiales, notamment lorsqu'un proche aidant est concerné.

Lorsqu'un logement se libère, la Municipalité reçoit la liste des personnes intéressées ainsi que les formulaires d'évaluation faisant apparaître le nombre total de points obtenus par chaque candidat.

Concernant la SCHL, il indique que les logements connaissent un faible taux de rotation, les locataires y demeurant généralement durant de nombreuses années. Lorsqu'un logement se libère, la Municipalité est parfois consultée et des critères comparables à ceux appliqués par Equitim sont pris en considération.

S'agissant de la question liée aux parts sociales et aux conditions d'adhésion à la SCHL, la Municipalité ne dispose pas des éléments nécessaires pour répondre immédiatement et s'engage à effectuer les vérifications utiles avant de transmettre un complément d'information.

M. Hans-Peter Guggenbühl rappelle qu'une séance de présentation du projet de padel se tiendra le lendemain à 18h00 au club-house du tennis de Cheseaux. Cette rencontre sera suivie d'un apéritif.

Mme Helen Chislom demande pour quelle raison les plans relatifs aux projets de construction ou de rénovation ne peuvent pas être consultés en ligne sur le site internet de la Commune. Elle relève qu'il est actuellement nécessaire de se rendre à la Maison de Commune pour consulter un important volume de documents papier. Elle suggère que la Commune exige des architectes la remise d'une version électronique de l'ensemble des dossiers, afin d'en faciliter la consultation.

M. Etienne Fleury, Syndic indique que la situation évolue progressivement dans ce domaine. Il n'y a pas si longtemps, les demandes étaient encore déposées exclusivement sous format papier, alors qu'aujourd'hui les architectes transmettent déjà les plans sous forme numérique. Cette possibilité mérite d'être étudiée et qu'elle pourra être inscrite parmi les projets à développer. La Municipalité n'y est, sur le principe, pas opposée.

M. Walter Lanz indique qu'il souhaite faire une brève intervention personnelle. Après onze années passées au sein du Conseil communal et à l'approche de ses 77 ans, il a décidé de ne pas se représenter pour une nouvelle législature. N'ayant pas eu l'occasion de présenter une lettre de démission, il tient néanmoins à saluer les membres du Conseil avant son départ.

Il remercie l'ensemble de ses collègues pour les rencontres et les échanges qu'il a eu le plaisir de partager avec eux, ainsi que pour tout ce qu'il a appris sur le fonctionnement de la commune. Il adresse des remerciements particuliers à ses anciens et actuels collègues des Commissions de gestion et des finances, au sein desquelles il a eu l'honneur de siéger, pour la qualité de leur collaboration et les riches discussions menées au fil des années.

Il souhaite enfin à l'ensemble du Conseil une excellente continuation ainsi qu'une collaboration fructueuse au service du bien de la commune.

Mme Evi Kassimidis relève que le début de la Coupe du monde constitue, pour les amateurs de football comme pour les autres, une occasion de créer des moments de rencontre et d'animation au sein de la commune. Par le passé, l'installation d'un écran géant au Galion à l'occasion de cette manifestation était devenue un lieu de rassemblement contribuant à l'animation de la vie locale. Ces événements, bien que ponctuels, favorisent les échanges et renforcent le lien social.

Constatant qu'aucun dispositif de ce type n'a été mis en place cette année et qu'aucune terrasse ne diffuse les rencontres, elle souhaite connaître les conditions d'autorisation applicables à la retransmission d'événements sportifs, notamment sur les terrasses des établissements publics.

Plus largement, la Municipalité envisage-t-elle une approche permettant de faciliter ce type d'initiatives. Elle s'interroge également sur la possibilité d'accorder aux établissements publics des prolongations ponctuelles de leurs horaires d'exploitation durant les soirées d'été, par exemple sous la forme d'un quota annuel de soirées autorisées, sans diffusion de musique ni d'émissions télévisées, afin d'animer davantage la commune.

Mme Naïcha Kähr, Municipale explique que la situation du Galion est particulière. Une demande d'installation d'un écran géant avait bien été déposée, les années précédentes, mais elle n'a pas pu être autorisée cette année. L'établissement est tenu de procéder à une mise en conformité de sa terrasse, notamment en lien avec les exigences relatives aux nuisances sonores. La mise à l'enquête de ces travaux a suscité des oppositions. Le permis de construire a été délivré il y a deux ans et les travaux ont débuté la semaine passée. Dans ce contexte, aucune autorisation pour l'installation d'un écran géant ne pouvait être accordée avant la réalisation de cette mise aux normes.

Concernant les autres questions, la Municipalité n'est pas opposée à la diffusion d'événements sportifs sur les terrasses des établissements publics. Les demandes sont généralement adressées au service de la sécurité publique puis examinées par la Municipalité.

S'agissant enfin de la possibilité d'accorder des prolongations ponctuelles des horaires d'exploitation, une telle pratique n'a jusqu'à présent jamais été mise en œuvre. La Municipalité entend toutefois se renseigner sur cette possibilité, notamment au regard des aspects liés à la sécurité publique, avant de revenir vers le Conseil.

Mme Martine Furrer répond à Mme Kassimidis qu'il existe des écrans mobiles montés sur roulettes.

M. Etienne Fleury, Syndic relève qu'il s'agit d'une fin de législature et que plusieurs conseillères et conseillers communaux quittent le Conseil. Au nom de la Municipalité, il tient à les remercier pour le travail accompli durant ces cinq années, qu'ils aient choisi de ne pas se représenter ou qu'ils n'aient pas été réélus. Il salue leur engagement au service de la commune et leur adresse ses meilleurs remerciements.

Il remercie également Mme Christiane Rihs pour son engagement, celle-ci participant à son dernier Conseil en qualité de Présidente.

Enfin, il adresse des remerciements tout particuliers à sa collègue Mme la Municipale Martine Loeb, qui siège pour la dernière fois au sein de l'exécutif. Il la remercie pour les sept années passées au sein de la Municipalité, souligne le plaisir qu'il a eu à collaborer avec elle durant cette période et lui adresse, au nom de l'ensemble de la Municipalité, ses meilleurs vœux pour la suite de cette nouvelle étape de vie. Il se réjouit par ailleurs de l'arrivée prochaine de son successeur, M. Thomas Dätwyler, bien que celui-ci ne puisse être présent à cette séance.

Mme Christiane Rihs, Présidente prend la parole afin d'effectuer divers discours.

Discours de fin de législature

Mme Christiane Rihs, Présidente relève que la fonction de présidente représente un engagement important, nécessitant disponibilité, anticipation, prise de décisions et présence lors de nombreuses manifestations. Elle souligne également la richesse de cette fonction, qui lui a permis de représenter le Conseil, de découvrir de nombreux sujets et de collaborer étroitement avec la Municipalité et l'administration communale.

Elle se dit fière d'avoir assumé cette mission durant douze mois, en tant que quatrième femme à occuper cette fonction et première représentante de son groupe. À l'issue de son mandat, elle remercie l'ensemble du Conseil pour sa confiance et indique avoir toujours cherché à trouver un équilibre entre règlement et bon sens, ainsi qu'entre rigueur et tolérance.

Elle adresse également ses remerciements à l'administration communale, à la Municipalité pour la qualité des échanges, ainsi qu'aux scrutatrices « ses souffleuses » pour leur soutien. Enfin, elle remercie tout particulièrement sa secrétaire, Gaëlle, pour sa ténacité et son engagement durant ces derniers mois.

Elle conclut en adressant ses remerciements à l'ensemble des membres du Conseil.

Discours de remerciement pour les conseillers-conseillères sortantes

Mme Christiane Rihs, Présidente s'adresse aux conseillères et conseillers quittant le Conseil communal à l'issue de la législature et les remercie, au nom du Conseil, pour leur engagement et le temps consacré au village, notamment au sein des différentes commissions permanentes et ad hoc.

Elle adresse une reconnaissance particulière à M. André Bonzon pour ses 46 années d'engagement au sein du Conseil communal.

Elle souhaite à l'ensemble des membres sortants de conserver un excellent souvenir de leurs années consacrées au bien du village et leur adresse ses meilleurs vœux pour la suite de leur parcours personnel.

Discours pour le départ de la Municipalité Martine Loeb :

Mme Christiane Rihs, Présidente rend hommage à Mme Martine Furrer, Municipale sortante, pour son engagement au sein de la Commune, rappelant ses 13 années passées au Conseil communal, de 2006 à 2019, puis ses 7 années au sein de la Municipalité, de 2019 à 2026.

Son départ marque la fin d'un chapitre pour la Commune de Cheseaux et elle remercie l'intéressée pour les nombreuses années consacrées à la collectivité ainsi que pour le travail accompli au fil des différents projets. Elle lui souhaite de profiter pleinement de cette nouvelle étape de vie, en consacrant du temps à ses proches, à ses projets personnels et à ses passions.

Au nom du Conseil communal, elle lui adresse ses meilleurs vœux pour une retraite sereine et épanouissante, ainsi que ses vœux de bonne santé, et lui offre un moment convivial autour d'une bonne table de la région.

La séance est levée et la Présidente, invite les conseillers aux grillades au refuge.

Christiane Rihs
Présidente du Conseil

CONSEIL COMMUNAL CHESEAUX / Lausanne

Gaëlle Pahud
Secrétaire du Conseil

Séance levée à 20h26
Cheseaux, le 16 juin 2026

Prochaines séances :
Mardi 6 octobre 2026
Mardi 10 novembre 2026
Mardi 15 décembre 2026